

# Cadres INF S

Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 652 – 30 mars 2009

## ● **Éditorial**

### Rassembler plus encore !

*Nous avons tout fait pour, l'action unitaire interprofessionnelle du 19 mars a eu un succès retentissant. Elle a été marquée, une fois de plus, par la présence nombreuse des ingénieurs, cadres et techniciens qui ont montré qu'ils étaient bien partie prenante des mobilisations. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin ! D'une part parce qu'il en reste beaucoup encore à gagner à l'idée que leur implication dans les luttes fera progresser la prise en compte de leurs intérêts, ainsi que ceux de l'ensemble du monde du travail. D'autre part parce qu'il ne pourrait y avoir de mouvements durables et efficaces, débouchant sur de véritables conquêtes sociales, sans une augmentation conséquente de leur engagement au travers de la syndicalisation. En se syndiquant massivement, l'Ugict dans la CGT leur offre cette possibilité, ils se donneront les moyens de peser avec efficacité pour imposer d'autres choix. Ils ont de grandes attentes... Cela tombe bien, nous avons avec eux de grandes ambitions et c'est à leur syndicalisation que nous avons décidé de nous consacrer pour les mois qui viennent.*

**Gérard Rodriguez**

Membre du Bureau de l'Ugict-CGT

### « **INITIATIVES** »

#### **Stage « Comment syndiquer les jeunes diplômés ? »**

● **18-19-20 mai 2009**

Centre de formation Benoît Frachon  
à Gif-sur-Yvette (91).

Contacteur : Julien Guérin et William Lis  
au 01 48 18 81 25

#### **Stage « Cadres et management : pour un management alternatif »**

● **14 - 19 juin 2009**

Institut du Travail de Strasbourg (67).

Contacteur : Mireille Gueye  
au 01 48 18 85 15 (85 06)

## ● **ÉDITO**

*Rassembler plus encore !*

## ● **LES TRAVAILLEURS SOCIAUX AUJOURD'HUI**

*Travail social :  
le paradoxe insoluble ?*

# Travail social : le paradoxe insoluble ?

**La protection sociale, notre système de solidarités jouent un rôle d'amortisseurs dans la crise. Qu'en est-il du travail social lui-même ? Quelle place celui-ci a-t-il dans notre société aujourd'hui ? Les travailleurs sociaux sont sollicités de toute part. Leur éthique professionnelle est directement mise en cause. Mais d'abord qui sont-ils ?**

## Diversité des travailleurs sociaux et des champs syndicaux

Déjà un constat : les professions sont tellement « reconnues » que la dernière étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) du ministère du Travail date de novembre 2005, en s'appuyant sur des chiffres antérieurs. Avec les aides ménagères (métier en voie de professionnalisation et « englobées » dans les services d'aide à la personne) ils sont aux environs de 850 000.

Toutes les fédérations sont concernées, car il y a des assistantes sociales, des services sociaux pour les salariés dans bon nombre d'entreprises et établissements, les sièges sociaux, les administrations...

En direction de la population, cinq fédérations sont plus particulièrement concernées :

- Fédération Santé-Action Sociale dont les établissements concernés relèvent très majoritairement de l'associatif non lucratif : prise en charge des enfants et adultes en situation de handicap physique ou mental, des missions de réinsertion sociale, de prévention spécialisée...

- Fédération des Services Publics dont notamment la protection de l'enfance exercée par les départements (lois de décentralisation), les services sociaux dans les municipalités...

- Fédération des Organismes Sociaux sur tout ce qui concerne le secteur de l'aide à domicile, ainsi que les activités et missions entre autres de la Sécurité sociale (maladie, famille, retraite) envers les assurés sociaux.

- FERC avec les métiers de l'animation qui se situent aussi bien sur les aspects éducatifs que sociaux et culturels (développés à partir de ce qui s'appelait l'éducation populaire).

- UGFF avec les métiers de la Justice : la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) : prise en charge de l'enfant et adolescent, lorsqu'il y a des décisions judiciaires et les métiers de la pénitentiaire, avec entre autres des éducateurs dans les prisons pour le travail « rééducatif » chez les condamnés...

Trois Unions fédérales Ugict-CGT :

- Dans la fédération Santé-Action sociale, avec l'UFAS (Union Fédérale de l'Action Sociale) qui a la responsabilité de ce secteur.

- Dans la fédération des Services publics.

- Dans la fédération des Organismes sociaux.

## Les fondamentaux professionnels

Les métiers exercés sont : l'aide à la personne, l'action éducative, le soutien, l'accompagnement...

L'assistante sociale est la seule profession à avoir un diplôme protégé.

L'Action sociale dans ce pays est marquée par d'autres caractéristiques fortes :

- La France est un État laïc et républicain, avec un corpus de lois assurant égalité d'accès, de droits à chacun et chacune...

- L'existence d'une Sécurité sociale obligatoire devant assurer un financement pérenne.

- Quand nous parlons d'Action sociale, nous sommes très majoritairement dans un domaine qui est soit fonction publique, soit

*Comparaison entre les données issues des sources administratives et les estimations calculées à partir de l'enquête Emploi*

Professions sociales	1998 Woitrain	Enquête Emploi 1998
<b>Assistant de service social</b>	<b>37 976</b>	<b>35 900</b>
<b>Conseiller en économie sociale et familiale</b>	<b>6 767</b>	<b>5 800</b>
<b>Délégué à la tutelle</b>	-	<b>1 600</b>
<b>Conseiller et assistant socio-éducatif</b>	-	<b>3 700</b>
<b>Total Aide sociale</b>	<b>44 743</b>	<b>47 000</b>
<b>Chef de service</b>	-	<b>3 200</b>
<b>Éducateur spécialisé</b>	<b>54 868</b>	<b>70 100</b>
<b>Éducateur de jeunes enfants</b>	<b>8 932</b>	<b>10 100</b>
<b>Éducateur technique, éducateur technique spécialisé</b>	<b>7 582</b>	<b>4 200</b>
<b>Moniteur éducateur</b>	<b>21 956</b>	<b>16 900</b>
<b>Moniteur d'atelier</b>	<b>10 203</b>	<b>4 000</b>
<b>Aide médico psychologique</b>	<b>21 519</b>	<b>12 600</b>
<b>Total Éducation spécialisée</b>	<b>125 060</b>	<b>121 100</b>
<b>Total métiers de l'animation</b>	<b>36 538</b>	<b>54 000</b>
<b>Accueil au domicile du professionnel</b>	<b>380 281</b>	<b>261 400</b>
<b>Dont assistantes maternelles non permanentes, employées directement par les parents</b>	<b>306 000</b>	<b>198 500</b>
<b>Travailleur social (sans autre indication)</b>	-	<b>600</b>
<b>Autres personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>34 310</b>	
<b>Total</b>	<b>620 932</b>	<b>484 100</b>

Sources : CNAF, DARES, UCANSS, Caisse des mines, DRESS, et INSEE. Enquête Emploi 1998, calculs Dress. (Source Drees - novembre 2005). Aide à domicile aux environs de 230 000 (Source agence des services à la personne)

*Extrait des définitions des métiers (Source Dress – octobre 2007)*

assurant des missions de service public, tout en étant de droit privé - et donc une majorité de travailleurs sociaux relèvent du Code du travail -.

Les financements étant publics : État, collectivités locales, Sécurité sociale, il y a des obligations, un mandatement, des contrôles par la puissance publique...

**Remises en cause et mobilisations**

L'ampleur de la remise en cause profonde des contenus professionnels des travailleurs sociaux et des missions de services et établissements au travers des lois votées ces dernières années est évidente, de même que celles à venir, notamment avec la RGPP et ses coupes drastiques dans les emplois et les financements.

Cela ne porte pas seulement sur les conditions de travail, les moyens, l'activité et le rôle de chaque professionnel : cela affecte les réunions d'équipes, de services, les coopérations formelles et informelles, les liens qui peuvent s'instaurer entre institutions différentes... Lors de la bataille contre le « projet de loi Délinquance », sur l'article faisant obligation de dénonciation et de lever le secret professionnel, les professionnels de notre délégation CGT faisaient remarquer aux députés, sénateurs, conseillers ministériels divers qu'eux et leurs collègues connaissaient parfaitement bien leur travail, ce qu'ils pouvaient dire et les limites à ne pas franchir lorsqu'il fallait discuter d'un cas avec des professionnels d'autres institutions ou même les autorités judiciaires...

Cela n'est autre que l'exercice de la responsabilité et de l'autonomie professionnelle, ce qui n'a rien à voir avec le texte de loi voté. D'autres textes de loi vont en rajouter, entre autres la mise en œuvre du RSA qui risque d'être une nouvelle « usine à gaz ».

**Notre activité spécifique doit prendre en compte ces revendications et aspirations** qui n'ont cessé d'occuper la scène sociale depuis deux décennies : qualification, contenu professionnel, éthique, déontologie, questions sociétales, besoin de convergences...

Pour exemple :

- la lutte des assistants sociaux dans les années 90 pour obtenir le niveau 2... Des Assistants sociaux et éducateurs sont

Diplômes préparés		Durée de la formation	Conditions pour accéder aux épreuves d'admission	Niveau du diplôme délivré
DEASS	Diplôme d'État d'assistant de service social	3 ans	Bac ou équivalent	III
L'ASS intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il leur apporte une aide et un soutien, aussi bien psychologique, social que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ses domaines et secteurs d'intervention sont très diversifiés (collectivités locales, établissement publics, associations, etc.).				
DESS	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé	3 ans	Bac ou équivalent	III
L'ES concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Il aide les personnes en difficulté à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration ou d'insertion. Il favorise également les actions de prévention. Ils travaillent le plus souvent dans le secteur associatif, en milieu ouvert ou en établissement.				
DSTS	Diplôme supérieur en travail social	3 ans	Diplôme de niv. III + expérience professionnelle	II
Le titulaire d'un DSTS développe des compétences dans les domaines de la connaissance et l'expertise des politiques sociales, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'intervention sociale, la direction et la gestion de service et l'encadrement d'équipes, la méthodologie de recherche.				
CAFERUIS	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	2 ans	Diplôme de niv. III du travail social ou diplôme de niv. IV	II
Les professionnels, responsables d'une unité de travail, assurent l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service. Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers.				
CAFDES	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale	30 mois maximum	- Diplôme niv. II - Diplôme niv. III + expérience professionnelle	I
Les directeurs d'établissement ou de service d'intervention sociale doivent assurer aux usagers une prise en charge individualisée de qualité, faciliter leur expression, la satisfaction de leurs besoins, l'accès à leurs droits et l'exercice effectif de leur citoyenneté. Leur champ d'action inclut la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale, la définition et la conduite d'un projet d'établissement ou de service, le management et la gestion des ressources humaines, la gestion économique, financière et logistique.				

toujours en niveau 3 ;

- la « loi Délinquance » a donné lieu à d'importantes mobilisations multiformes, variées, manifestations, démarches auprès des élus dans les villes, à l'Assemblée nationale, au Sénat... cela a donné lieu aussi à la mise en place de collectifs unitaires dans des départements, et un CNU (Collectif National Unitaire) ;
- la pétition « pas de zéro de conduite » où selon une conception « Sarkozienne » et d'une bonne partie de la droite, les individus seraient programmés génétiquement, remettant en cause la conception des contenus professionnels, avec tout ce qui prévalait dans la société

française : solidarité, prévention et non répression... ;

- l'importante mobilisation unitaire dans les établissements de la Convention collective 66, dénoncée par les employeurs. Ceux-ci plutôt que de se retourner vers les financeurs en exigeant les moyens nécessaires choisissent de faire éclater les garanties collectives, les évolutions de carrières, la reconnaissance des qualifications, l'expérience professionnelle, veulent instaurer un salaire au mérite et s'attaquent aux droits syndicaux. La mobilisation a déjà permis d'imposer un calendrier s'étalant sur plusieurs mois. Le 29 janvier et le 19 mars, les salariés de ce secteur, les jeunes

diplômés ont participé massivement aux manifestations.

Ces attaques font partie de toute cette politique niant le rôle du travail social, et il y a bien là un enjeu de société dépassant le seul cadre professionnel. D'autant plus qu'une épée de Damoclès est suspendue, au travers de la transposition de la directive européenne sur les SSIG (Services Sociaux d'Intérêt Général) avec le risque de basculement - ou pas - d'établissements et services de l'Action sociale (certains faisant partie de l'Économie sociale) dans la marchandisation. Le financement (État, Sécurité sociale, collectivités locales) est un enjeu, la décentralisation

●

**Qui peut amener les professionnels à réfléchir sur la cohérence des remises en cause des professions et du champ social, si ce n'est l'organisation syndicale confédéralisée et interprofessionnelle ?**

ayant transféré aux départements l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, les dépenses afférentes au RMI et bientôt le RSA...

En 2006, les dépenses d'aide sociale constituaient 62 % des dépenses de fonctionnement des Conseils généraux. De fait, ils deviennent donneurs d'ordre et arbitres, et peuvent faire pression : lors de la bataille contre la « loi Délinquance », des directeurs d'établissements ne voulant pas appliquer les textes se voyaient menacés de non-renouvellement ou de diminution de financement. L'annonce d'une réforme de la taxe professionnelle n'est pas pour rassurer.

**Les missions de service public de l'Action sociale doivent être garanties.** (Des pétitions contre le risque de marchandisation, dont une initiée par MP4 -Mouvement pour une Parole Politique des Professionnels du Champ Social- circulent).

D'autres aspects beaucoup moins visibles remettent en cause le caractère collectif et socialisé dans les aides à la personne et aux familles : ainsi assistantes maternelles et aides ménagères sont de plus en plus embauchées dans le « gré à gré » par les particuliers employeurs (salariés et retraités) donc sans garanties collectives (près de 85 % de la catégorie).

**Un besoin d'interprofessionnalisation et d'activité spécifique**

« Le travail social sert-il encore à quelque chose ? » C'est la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) qui pose la question au cours de journées du travail social à Nice, avec la grande bienveillance de Christian Estrosi, maire de Nice et Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la Solidarité, dans le cadre d'un événement ayant obtenu le label « Présidence française de l'Union européenne ». (La FNARS est en même temps employeur de 12000 salariés.)

Il vaut mieux que ce soit nous qui fournissions les réponses. Mais il est sûr que quand on fonde une société sur le sécuritaire, et non la sécurité (voir le nombre de fichiers mis en service...), quand on abandonne les populations pauvres, quand les comportements ne seraient que de nature

génétique... ou les handicapés, de naissance ou du travail, laissés à la générosité d'émissions de télévision, dans ce cas là il n'y a pas besoin de travailleurs sociaux qualifiés ; avec des droits d'expression dans leurs services sur les politiques suivies et les modes de management.

Notre responsabilité et notre rôle ne sont-ils pas de conforter les professionnels et les salariés en lutte dans ces secteurs, en apportant un plus : **l'organisation syndicale est l'organisation de la défense et de la promotion des contenus professionnels, de la finalité et du sens du travail, des diplômes, des nécessaires qualifications, des droits et libertés professionnelles... et cela d'une manière transversale, interprofessionnelle, confédéralisée.**

Le foisonnement d'appels, de pétitions ces derniers mois (CLEJ pour la justice, sur la justice des mineurs, l'appel des appels...) rassemble sur le contenu du travail les enjeux sociaux, sociétaux, la dénonciation de la prééminence de l'économique sur le social.

En même temps qui peut faire le lien entre les propositions de réforme sur la fiscalité, le financement de la protection sociale, le développement de politiques industrielles... pour la réponse aux besoins sociaux (le Medef n'est pas beaucoup interpellé !)? Qui peut amener les professionnels à réfléchir sur la cohérence des remises en cause des professions et du champ social, si ce n'est l'organisation syndicale confédéralisée et interprofessionnelle ?

L'Ugict-CGT a déjà beaucoup travaillé toutes les questions au travers de ses Congrès.

Nous avons besoin de prendre l'initiative (nationale ou dans un département où existe déjà des forces) où se réuniraient des syndiqués des différents secteurs professionnels concernés pour élaborer et faire connaître leurs propositions, cela sans casser les dynamiques unitaires, au contraire pour les conforter.

**Les professionnels doivent se réapproprier le sens du travail**

Dans la situation de crise et de récession, à la fois cause et prétexte, les tentatives d'instrumentalisation ou l'exacerbation des antagonismes ou des oppositions entre secteurs risquent de se développer.

Nos modes de fonctionnement syndicaux sont fortement interpellés.

La CGT a pu tenir sa place dans toute les batailles concernant le travail social, grâce à l'existence d'un collectif confédéral animé par l'Ugict, préparant l'expression CGT au CSTS (Conseil Supérieur du Travail Social).

Le CSTS est la seule instance concernant le travail social et les travailleurs sociaux, a être interprofessionnelle, transversale, donc à permettre une vision globale et la mise en cohérence...

Une CPC (Commission Professionnelle Consultative) est adossée au CSTS : elle travaille sur le contenu des formations et des diplômes de l'ensemble du travail social, de l'aide ménagère au directeur d'établissement...

L'avenir du CSTS est menacé. Pour autant nos syndiqués n'ont pas l'habitude, la « culture » de se rencontrer au niveau local. Durant toute la bataille sur la « loi de la Délinquance », c'était le plus souvent au travers des réunions du CNU (Collectif National Unitaire) avec les autres organisations syndicales que les syndiqués des différents secteurs se rencontraient.

Dans le passé pas si lointain, nous avons créé un « Paroles d'AS ». Déjà toutes les problématiques à travers ce bulletin étaient posées à l'ensemble de la profession.

**De fait nous mettions en visibilité le travail et son apport social, la responsabilité sociale et pas seulement les conditions de travail.**

**Lors d'une réunion du Bureau de l'Ugict-CGT la décision a été prise de :**

- conforter l'activité du collectif confédéral parallèlement à des expressions propres à l'Ugict ;
- reprendre une publication régulière de l'Ugict spécifique aux travailleurs sociaux à partir du réseau ;
- préparer une initiative en direction des travailleurs sociaux autour de trois axes :
  - reconnaissance des qualifications, devenir professionnel et des métiers ;
  - place du travail social dans la société ;
  - apport de notre syndicalisme confédéré.